

TECHNIP

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

Technip

Tour Technip
6-8 allée de l'Arche
92973 Paris La Défense

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Technip, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 6.21 « Litiges et procédures en cours » qui décrit le risque relatif à une procédure en cours en lien avec un projet au Nigéria porté par une coentreprise détenue à 25% par Technip, ainsi que son incidence sur les comptes annuels.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Ainsi que l'indique la note « Provisions sur filiales », l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres ajustés et des perspectives de rentabilité future. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir, pour les filiales les plus importantes, les hypothèses retenues dans les projections des flux financiers futurs sur lesquelles ces estimations ont été fondées et leur traduction chiffrée.
- Comme indiqué dans la note « Actions auto-détenues », les actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risque lorsque la sortie de ressource est probable. Le caractère probable est fonction de la rotation du personnel et de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance, pour laquelle une hypothèse médiane a été retenue par Technip. Nous avons examiné la pertinence des données communiquées et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- S'agissant des litiges, nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes en particulier assurés que les litiges identifiés par Technip à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux états financiers et notamment dans la Note 6.21.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent parfois différer de manière significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2010

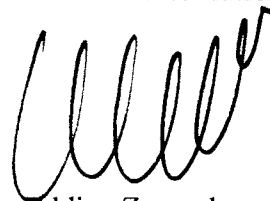
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Louis-Pierre Schneider

ERNST & YOUNG et Autres



Nour-Eddine Zanouda



**TECHNIP SA
COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2009**

Sommaire

1. Bilan

2. Compte de résultat

3. Tableau des flux de trésorerie

4. Principes comptables

5. Faits significatifs de l'exercice

6. Notes sur les états financiers

- 6.1 Actif immobilisé
- 6.2 Créances
- 6.3 Valeurs mobilières de placement
- 6.4 Comptes de régularisation actif et primes de remboursement
- 6.5 Capitaux propres
- 6.6 Provisions
- 6.7 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes
- 6.8 Etats des échéances des créances et des dettes
- 6.9 Créances et dettes représentées par des effets de commerce
- 6.10 Chiffre d'affaires
- 6.11 Résultat financier
- 6.12 Résultat exceptionnel
- 6.13 Impôts
- 6.14 Note concernant les entreprises liées
- 6.15 Etats des engagements hors bilan
- 6.16 Instruments financiers
- 6.17 Garanties sur actifs
- 6.18 Effectif moyen
- 6.19 Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration
- 6.20 Honoraires des commissaires aux comptes
- 6.21 Litiges et procédures en cours

7. Tableau des filiales et participations

1. Bilan

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2009	2008
Autres immobilisations incorporelles		0,1	0,3
Immobilisations incorporelles en cours		-	-
Total immobilisations incorporelles		0,1	0,3
Autres immobilisations corporelles		2,2	3,6
Avances et acomptes		-	-
Total immobilisations corporelles		2,2	3,6
Participations		3 441,4	3 348,6
Créances rattachées à des participations		62,4	50,8
Autres titres immobilisés		127,3	59,0
Total immobilisations financières		3 631,1	3 458,4
Total actif immobilisé (I)	6.1	3 633,4	3 462,3
Avances et acomptes versés sur commandes		-	0,1
Clients et comptes rattachés	6.2	163,9	53,1
Autres créances	6.2	38,5	49,8
Groupe et associés	6.2	3,5	9,6
Valeurs mobilières de placement	6.3	16,5	6,4
Disponibilités		2,1	1,7
Total actif circulant (II)		224,5	120,7
Comptes de régularisation (III)	6.4	2,8	4,1
Primes de remboursement (IV)	6.4	0,4	0,7
Ecarts de conversion actif (V)		3,8	2,5
Total actif (I à V)		3 864,9	3 590,3

1. Bilan (suite)

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2009	2008
Capital social		83,4	83,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 817,6	1 817,0
Réserves :			
- Légales		9,8	9,8
- Réglementées		40,8	40,8
- Autres		119,0	119,0
Report à nouveau		123,4	-
Résultat de l'exercice		45,5	250,9
Acompte sur dividendes		-	-
Situation nette	6.5	2 239,5	2 320,9
Provisions réglementées	6.6	-	-
Total capitaux propres (I)		2 239,5	2 320,9
Provisions pour risques		349,6	33,3
Provisions pour charges		-	-
Total provisions pour risques et charges (II)	6.6	349,6	33,3
Emprunts obligataires		650,0	650,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		40,4	18,5
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Groupe et associés		472,0	500,1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		40,8	36,2
Dettes fiscales et sociales		70,1	12,2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	2,6
Autres dettes		0,7	16,3
Total dettes (III)	6.8	1 274,0	1 235,9
Ecart de conversion passif (IV)		1,8	0,2
Total passif (I à IV)		3 864,9	3 590,3

2. Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	12 mois	
		2009	2008
Production vendue : biens et services		144,9	138,7
Chiffre d'affaires	6.10	144,9	138,7
Production immobilisée		-	6,9
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises provisions et transferts de charges		6,1	7,4
Autres produits		0,3	0,1
Total des produits d'exploitation		151,3	153,1
Achats de marchandises		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Autres achats et charges externes		(158,4)	(144,5)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1,9)	(2,0)
Salaires et traitements et charges sociales		(13,0)	(8,5)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- sur immobilisations	6.1	(1,6)	(1,8)
- sur actif circulant		-	(0,3)
- pour risques et charges		-	(4,9)
Autres charges		(0,7)	(0,4)
Total des charges d'exploitation		(175,6)	(162,4)
Résultat d'exploitation (I)		(24,3)	(9,3)
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Résultat des opérations faites en commun (II)		-	-
Produits financiers de participation		235,2	394,8
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances		1,4	3,5
Autres intérêts et produits assimilés		97,9	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		122,8	36,8
Différences positives de change		4,5	19,5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement		-	-
Total des produits financiers		461,8	454,6
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(75,9)	(108,7)
Intérêts et charges assimilés		(51,2)	(100,4)
Différences négatives de change		(5,2)	(23,2)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		(132,3)	(232,3)
Résultat financier (III)	6.11	329,5	222,3
Résultat courant avant impôts (I à III)		305,2	213,0

2. Compte de résultat (suite)

En millions d'euros		12 mois	
		2009	2008
	Notes		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,5	2,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3,0	0,6
Reprises sur provisions et transferts de charges		86,2	0,8
Total des produits exceptionnels		89,7	3,7
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,1)	(4,1)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(87,0)	(17,8)
Dotations aux amortissements et provisions		(245,0)	(8,2)
Total des charges exceptionnelles		(332,1)	(30,1)
Résultat exceptionnel (IV)	6.12	(242,4)	(26,4)
Participation des salariés aux résultats (V)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VI)	6.13	(17,3)	64,3
Total des produits		702,8	611,4
Total des charges		(657,3)	(360,5)
Résultat net (I à VI)		45,5	250,9

3. Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	2009	2008
Résultat net	45,5	250,9
Amortissements d'immobilisations et des charges à étaler (1)	1,6	10,7
Augmentation (diminution) des provisions (2)	130,8	74,0
Pertes (gains) sur cessions d'actifs (3)	84,7	17,2
Marge brute d'autofinancement	262,6	352,8
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	(41,9)	29,2
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	220,7	382,0
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	-	(7,0)
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	-	-
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers (4)	(70,0)	(104,9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(70,0)	(111,9)
(Augmentation) Diminution des créances à long terme (prêts filiales)	(11,6)	10,2
Variation actions auto-détenues nette du prix de cession	-	(0,1)
Variation compte courant centrale de trésorerie Groupe	(33,7)	(226,3)
Augmentation (diminution) des dettes à court terme	-	0,2
Augmentation (diminution) des dettes à long terme	20,8	-
Augmentation de capital en numéraire et prime d'émission (5)	0,6	71,3
Réduction de capital en numéraire et prime d'émission	-	-
Dividendes payés (6)	(127,5)	(125,1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(151,4)	(269,8)
Flux de trésorerie de la période	(0,7)	0,3
Trésorerie d'ouverture	1,5	1,2
Trésorerie de clôture	0,8	1,5
Trésorerie disponible	2,1	1,7
Découverts bancaires	(1,3)	(0,2)
Total	0,8	1,5

- (1) En 2008, dont amortissement exceptionnel sur frais de développement lié à l'abandon de projets informatiques (8,2 M€).
- (2) En 2008, dont dotation aux provisions pour risque lié aux plans d'actions gratuites (26,2 M€), dotation pour dépréciation des actions auto-détenues (78,3 M€), reprise de provisions sur comptes courants et clients suite à la liquidation d'une filiale américaine (13,1 M€), reprise de provisions sur titres (19,4 M€).
En 2009, dont dotation aux provisions pour risque lié aux plans d'actions gratuites (74,0 M€), dotation aux provisions pour risque litige (245,0 M€), reprise de provisions pour dépréciation des actions auto-détenues (78,3 M€), reprise de provisions sur titres (106,8 M€).
- (3) En 2008, mise au rebut de projets informatiques (17,0 M€).
En 2009, dont liquidation d'une filiale dont les titres étaient dépréciés (86,2 M€).
- (4) En 2008, essentiellement augmentations et acquisitions de titres de participations dans des filiales françaises.
En 2009, essentiellement recapitalisation d'une filiale belge.
- (5) En 2008, augmentation de capital réservée aux salariés pour 60,0 M€ et levées d'options liées aux stock options pour 11,3 M€.
- (6) En 2008, dividendes au titre de l'exercice 2007 de 125,1 M€.
En 2009, dividendes au titre de l'exercice 2008 de 127,5 M€.

4. Principes comptables

Les comptes sont arrêtés selon les principes comptables français en vigueur.

Les comptes annuels de la société Technip relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 février 2010.

Transactions en devises

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la Société sont traitées conformément aux principes comptables en vigueur.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

Lorsque la conversion au taux de clôture des dettes et des créances fait apparaître une perte latente, une provision pour risque de change, d'un montant égal, est dotée.

Les comptes de trésorerie et les comptes courants de la centrale de trésorerie en devises sont convertis au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en charges ou produits financiers.

Provisions sur filiales

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Pour les filiales les plus importantes, ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Actions auto-détenues

1. La Société applique l'avis du CRC du mois de décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

De ce fait, les actions auto-détenues destinées aux salariés de la Société sont classées en valeurs mobilières de placement. Les actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risque étalée sur la durée d'acquisition des droits lorsque la sortie de ressource est probable. Le caractère probable est fonction de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance (pour lesquelles une hypothèse médiane a été retenue) et de la rotation du personnel. Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le caractère probable est également fonction de l'existence d'une valeur intrinsèque à la date de clôture (lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur au cours de l'action à la clôture de l'exercice). Lorsque la sortie de ressource n'est pas probable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée à la clôture de l'exercice entre la valeur de marché (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) et la valeur brute comptable des actions.

2. Les autres actions auto-détenues, notamment celles affectées aux plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés des filiales, sont maintenues dans le compte immobilisations financières. A la clôture de l'exercice, si la valeur de marché de l'action (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée. De plus, les actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés des filiales, et après prise en compte des conditions de performance et de rotation du personnel, font l'objet d'une provision pour risque égale à la valeur nette des actions.

Du fait de la mise en place des conventions de refacturation du coût des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites auprès des filiales du Groupe concernées (cf Notes 5), un produit financier d'un montant égal à la provision pour risque est comptabilisé.

3. Les actions auto-détenues sont comptabilisées en entrée à leur cours d'acquisition et valorisées en sortie suivant la méthode FIFO (First In, First Out).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur 3 à 5 ans ainsi que des coûts de développement de logiciels lorsque ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité prévus par le PCG.

Le coût d'entrée des immobilisations est constitué par leur coût d'acquisition, leur coût de production ou leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations et agencements de la tour Adria. Les durées d'amortissements sont essentiellement linéaires et représentent les durées d'utilité probables estimées par la Société :

- | | |
|---------------------------|----------|
| ▪ Agencements et mobilier | 8/10 ans |
| ▪ Matériel informatique | 3 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non recouvrement.

5. Faits significatifs de l'exercice

L'activité de la société Technip consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du Groupe sous forme de management fees, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance et les commissions sur garanties.

- En mars 2009, la Société a acquis pour 2,8 M€ des titres supplémentaires de sa filiale Technip Tianchen. Le pourcentage de détention devient 100%.
- La Société a procédé en mai 2009 au paiement du dividende à hauteur de 1,20 € par action, représentant une distribution de 127,5 M€.
- En octobre 2009, la filiale SCI CB3 a été liquidée. L'impact sur le résultat de la Société est nul compte tenu des reprises de provisions antérieurement constituées.
- En décembre 2009, la Société a recapitalisé à hauteur de 70,0 M€ sa filiale Technip Capital. Le pourcentage de détention de cette société reste inchangé à 100%.
- En décembre 2009, suite à la décision du Conseil d'Administration du 9 décembre 2008, la Société a accordé une subvention à Technip Marine (M) SDN BHD, société située en Malaisie, à hauteur de 13,1 M€.
- Le nombre d'actions auto-détenues est de 3 065 910 au 31 décembre 2009. 382 500 de ces actions sont destinées à servir les plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites des salariés de la Société ; 2 683 410 sont destinées à servir les plans d'attribution d'actions gratuites des salariés des filiales de la Société.
- La société a mis en place au cours de l'exercice auprès des filiales du Groupe concernées des conventions de refacturation des coûts des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.
- La société a comptabilisé une provision pour risque sur le litige TSKJ pour 245,0 M€ (cf note 6.21.).

6. Notes sur les états financiers

6.1. Actif immobilisé

a) Variations de l'exercice

En millions d'euros	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total actif Immobilisé
Valeurs brutes				
1er janvier 2008	23,7	12,8	3 560,4	3 596,9
Acquisitions (1)	7,0	-	174,7	181,7
Diminutions (2)	(18,8)	-	(90,4)	(109,2)
31 décembre 2008	11,9	12,8	3 644,7	3 669,4
Acquisitions (3)	-	-	120,9	120,9
Diminutions (4)	-	-	(129,6)	(129,6)
31 décembre 2009	11,9	12,8	3 636,0	3 660,7
Amortissements et provisions				
1er janvier 2008	(4,7)	(7,8)	(128,1)	(140,6)
Augmentations (5)	(8,7)	(1,4)	(77,6)	(87,7)
Diminutions (6)	1,8	-	19,4	21,2
31 décembre 2008	(11,6)	(9,2)	(186,3)	(207,1)
Augmentations	(0,2)	(1,4)	-	(1,6)
Diminutions (7)	-	-	181,4	181,4
31 décembre 2009	(11,8)	(10,6)	(4,9)	(27,3)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	0,1	2,2	3 631,1	3 633,4

- (1) Augmentation des immobilisations incorporelles liée à des projets informatiques ; augmentation des immobilisations financières du fait des acquisitions et augmentations de capital de sociétés filiales (105,5 M€), des augmentations des prêts à des filiales (68,4 M€) et de l'augmentation des actions auto-détenues (0,8 M€).
- (2) Diminution des immobilisations incorporelles liée à l'abandon de projets informatiques ; diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (0,2 M€), aux remboursements de prêts des filiales (78,6 M€), à la diminution des actions auto-détenues (1,4 M€) et au reclassement des actions auto-détenues en valeurs mobilières de placement (10,1 M€).
- (3) Augmentation des immobilisations financières du fait des acquisitions et augmentations de capital de sociétés filiales (73,0 M€), des augmentations des prêts à des filiales (47,9 M€)
- (4) Diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (87,0 M€), aux remboursements de prêts des filiales (36,2 M€) et au reclassement des actions auto-détenues en valeurs mobilières de placement (6,4 M€).
- (5) Dotations aux amortissements exceptionnels sur les frais de développement de projets informatiques (8,2 M€) ; dotations pour dépréciation des actions auto-détenues (74,6 M€).
- (6) Reprise de provisions sur titres de participations (19,4 M€).
- (7) Reprise de provisions sur titres de participations (106,8 M€) et reprise de provision pour dépréciation des actions auto-détenues (74,6 M€).

b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit:

En millions d'euros	31 décembre			
	Brut 2009	Provisions 2009	Net 2009	Net 2008
Participations	3 445,2	(3,8)	3 441,4	3 348,6
Créances rattachées à des participations	63,5	(1,1)	62,4	50,8
Actions auto-détenues	127,3	-	127,3	59,0
Total immobilisations financières	3 636,0	(4,9)	3 631,1	3 458,4

Le détail des titres de participation est présenté en note 7.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les créances rattachées à des participations comprennent les prêts consentis aux filiales détenues directement et indirectement.

En 2009, la Société a cédé 234 actions auto-détenues et a procédé au reclassement en valeurs mobilières de placement pour 146 400 actions auto-détenues. Le solde des actions auto-détenues (2 683 410 actions) comprend les actions achetées de 2006 à 2008 et affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites des salariés des filiales.

6.2. Créances

Les créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre			
	Brut 2009	Provisions 2009	Net 2009	Net 2008
Clients et comptes rattachés	164,0	(0,1)	163,9	53,1
Autres créances, Etat TVA et impôts	26,6	-	26,6	45,7
Autres créances, débiteurs divers	12,0	(0,1)	11,9	4,1
Total autres créances	38,6	(0,1)	38,5	49,8
Comptes courants filiales	6,5	(3,0)	3,5	9,6

L'augmentation du poste clients entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 s'explique par la refacturation des plans d'actions gratuites (cf Note 5).

6.3. Valeurs mobilières de placement

Elles correspondent aux actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions des salariés de la Société. Leurs variations s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2009	2008
Valeurs brutes		
Au 1er janvier	10,1	-
Transfert des immobilisations financières	6,4	10,1
Diminutions des actions propres	-	-
Au 31 décembre	16,5	10,1
Provisions		
Au 1er janvier	(3,7)	-
Augmentations	-	(3,7)
Diminutions	3,7	-
Au 31 décembre	-	(3,7)
Valeurs nettes au 31 décembre	16,5	6,4

En 2009, le solde des actions auto-détenues (382 500 actions) comprend les actions achetées en 2006.

6.4. Comptes de régularisation actif et primes de remboursement

Charges constatées d'avance (2,4 M€ au 31 décembre 2009) :

Elles comprennent essentiellement des primes d'assurance.

Charges à répartir (0,4 M€ au 31 décembre 2009) :

Elles correspondent à l'étalement sur 7 ans des frais relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire de 650 M€ en mai 2004 pour 2,2 M€ en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,3 M€ en 2009, et la valeur nette de 0,4 M€ au 31 décembre 2009.

Primes de remboursement (0,4 M€ au 31 décembre 2009) :

Elles concernent l'emprunt obligataire de 650 M€. Cette prime est amortie sur 7 ans en linéaire.

6.5. Capitaux propres

a) Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est la suivante :

En millions d'euros	2009	2008
Au 1er janvier	2 320,9	2 123,9
Levées de stock options	0,6	11,3
Augmentation de capital réservée aux salariés	-	60,0
Résultat de l'exercice	45,5	250,9
Dividendes	(127,5)	(125,1)
Au 31 décembre	2 239,5	2 320,9

b) Composition du capital social

La composition du capital social a évolué comme suit :

	2009	2008
Nombre de titres au 1er janvier	109 317 564	107 353 774
Créations liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	1 446 260
Créations liées aux levées d'options	25 730	517 530
Annulations	-	-
Nombre de titres au 31 décembre	109 343 294	109 317 564
Valeur nominale de l'action en euro	0,7625	0,7625
Montant du capital social au 31 décembre en millions d'euros	83,4	83,4

Le nombre d'actions à droits de vote double s'élève à 5 037 614 au 31 décembre 2009.

c) Plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions

1/ Plans d'options de souscription Technip

Les caractéristiques des plans de souscription d'options de Technip sont les suivantes :

Année du plan	2005				
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Réattributions Tranche A et B	Réattributions Tranche A, B et C
Date de décision d'Assemblée Générale	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	14 décembre 2005	26 juillet 2006	12 mars 2007	12 décembre 2007	12 juin 2008
Durée	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	887 237	879 923	928 346	80 310	103 858
Prix d'exercice actuel en €	46,9	41,4	49,2	55,7	60,0

Année du plan	2009
	1ere Tranche
Date de décision d'Assemblée Générale	30 avril 2009
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	15 juin 2009
Durée	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	1 091 075
Prix d'exercice actuel en €	34,7

Ces options ont été accordées sous conditions de performance. Le nombre définitif d'options accordées aux salariés est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires. Pour le plan 2005, cette performance sera mesurée par l'évolution du bénéfice par action de la Société comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif de concurrents du Groupe. Pour les plans 2009, la performance sera mesurée par l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe

2/ Plans d'options de souscription d'origine Coflexip

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'options d'origine Coflexip sont les suivantes :

Numéros des plans	11
Date de décision d'Assemblée Générale	30 mai 2000
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	20 mars 2001
Durée	10 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	142 439
Prix d'exercice actuel en €	33,4

3/ Plan d'options d'achat d'actions Technip

Les caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions de Technip sont les suivantes :

Année du plan	2008
Date de décision d'Assemblée Générale	6 mai 2008
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	1 juillet 2008
Durée	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	937 060
Prix d'exercice actuel en €	58,2

Ces options ont été accordées sous conditions de performance. Pour le plan 2008, la performance sera mesurée sur l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe.

4/ Plans d'attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites ont été mis en place depuis 2007. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Année du plan	2007			
	Liste 1	Liste 2	Réattributions	Réattributions
Date de décision d'Assemblée Générale	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	12 mars 2007	12 mars 2007	12 décembre 2007	1 ^{er} juillet 2008
Durée	5 ans	4 ans	4 ou 5 ans	4 ou 5 ans
Nombre d'actions attribuées	377 900	625 204	41 900	20 300

Année du plan	2008					
	Tranche 1 Liste 1	Tranche 1 Liste 2	Tranche 2 Liste 1	Tranche 2 Liste 2	Tranche 3 Liste 1	Tranche 3 Liste 2
Date de décision d'Assemblée Générale	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	1 ^{er} juillet 2008	1 ^{er} juillet 2008	9 décembre 2008	9 décembre 2008	18 février 2009	18 février 2009
Durée	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans
Nombre d'actions attribuées	366 300	468 990	18 300	1 800	84 642	105 800

Année du plan	2009		
	Tranche 1 Liste 1	Tranche 1 Liste 2	Tranche 2 Liste 1
Date de décision d'Assemblée Générale	30 avril 2009	30 avril 2009	30 avril 2009
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	15 juin 2009	15 juin 2009	24 octobre 2009
Durée	5 ans	4 ans	5 ans
Nombre d'actions attribuées	429 575	549 500	12 000

Ces actions ont été accordées sous conditions de performance. Pour le plan 2007, cette performance sera mesurée par l'évolution du bénéfice par action de la Société comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif de concurrents du Groupe. Pour les plans 2008 et 2009, la performance sera mesurée sur l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe.

d) Réserves distribuables

Les réserves distribuables de Technip au 31 décembre 2009 s'élèvent à 287,9 M€, après estimation des impôts dus.

6.6. Provisions

a) Nature des provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2009, les provisions pour risques incluent notamment la provision pour risque de change pour 3,8 M€, une provision pour risques liée aux actions auto-détenues affectées aux plans d'actions gratuites attribués aux salariés de la Société (comptabilisées en valeur mobilières de placement) et de ses filiales (comptabilisées en immobilisations financières) pour 100,2 M€ et une provision pour litige pour 245,0 M€ (cf note 6.21.).

b) Tableau de variation

La variation des provisions se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre				2009
	2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non-utilisées	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	33,3	320,3	4,0	-	349,6
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total provisions au passif	33,3	320,3	4,0	-	349,6
Provisions dépréciation des immobilisations financières	110,6	-	86,2	20,6	3,8
Provisions dépréciation des prêts	1,1	-	-	-	1,1
Provisions dépréciation des actions auto-détenues	78,3	-	-	78,3	-
Provisions dépréciation des créances	0,3	-	0,2	-	0,1
Provisions dépréciation des créances diverses	0,1	-	-	-	0,1
Provisions dépréciation des comptes courants	3,1	-	-	0,1	3,0
Total provisions pour dépréciations	193,5	-	86,4	99,0	8,1
Total des provisions	226,8	320,3	90,4	99,0	357,7

c) Ventilation des dotations et des reprises de provisions

Les dotations et reprises de provisions s'analysent ainsi :

En millions d'euros	2009	2008
Dotations d'exploitation	-	5,2
Dotations financières	75,3	107,6
Dotations exceptionnelles	245,0	-
Total dotations	320,3	112,8
Reprises d'exploitation	4,2	1,5
Reprises financières	99,0	36,7
Reprises exceptionnelles	86,2	0,7
Total reprises	189,4	38,9
Transfert de charges exploitation	1,9	5,9
Transfert de charges financières	23,8	-
Total reprises de provisions et transferts de charges	215,1	44,8

6.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

Les produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élèvent à 162,3 M€ au 31 décembre 2009 contre 31,3 M€ au 31 décembre 2008.

Les charges à payer inscrites au passif du bilan s'élèvent à 71,3 M€ au 31 décembre 2009 contre 13,9 M€ au 31 décembre 2008.

6.8. Etats des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances nettes de provisions et des dettes se présentent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2009		
	Total	moins d'1 an	plus de 1 an
Immobilisations financières (1)	62,3	3,2	59,1
Clients et comptes rattachés	163,9	135,0	28,9
Groupe et associés	3,5	3,5	-
Autres créances	38,5	38,5	-
Comptes de régularisation	2,8	2,7	0,1
Total des créances	271,0	182,9	88,1

(1) hors titres de participation et actions auto-détenues.

En millions d'euros	31 décembre 2009			
	Total	moins d'1 an	entre 1 an et 5 ans	plus d'5 ans
Emprunt obligataire (1)	650,0	-	650,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40,4	19,6	20,8	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	472,0	6,1	465,9	-
Dettes fournisseurs	40,8	40,8	-	-
Dettes fiscales et sociales	70,1	70,1	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	0,7	0,7	-	-
Total des dettes	1 274,0	137,3	1 136,7	-

(1) Un emprunt obligataire a été émis le 26 mai 2004 par Technip pour un montant de 650,0 M€.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire qui a reçu le visa de la Bourse du Luxembourg le 26 mai 2004 sont les suivantes :

- un prix d'émission de 997,07 euros (nombre d'obligations émises : 650 000) ;
- un coupon de 4,625% de la valeur nominale des obligations, payable à la date anniversaire de l'émission chaque année ;
- une date de remboursement au 26 mai 2011 ;
- un taux de rendement actuariel brut pour l'investisseur obligataire lors de l'émission de 4,675% l'an.

(2) Dont compte courant avec la Centrale de Trésorerie du Groupe pour 465,9 M€.

Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2009			
	Total	Factures échues	Factures non échues <= 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs Français	31,4	0,8	30,6	-
Fournisseurs Etrangers	3,0	1,1	1,9	-
Factures non parvenues	6,4	n/a	n/a	n/a
Total	40,8	1,9	32,5	-

6.9. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le montant des créances et dettes représentées par des effets de commerce est nul au 31 décembre 2009 et 2008.

6.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 144,9 M€ en 2009 contre 138,7 M€ en 2008. En 2009, il est réalisé pour 69,2 M€ en France.

Il est essentiellement constitué des refacturations des coûts de management et d'assurance aux sociétés du Groupe.

6.11. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2009	2008
Revenus des participations	235,2	394,8
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des participations	20,7	16,3
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des prêts	-	-
Dotations nettes des reprises pour dépréciation créances clients	-	1,7
Dotations nettes des reprises pour dépréciation comptes courants	-	11,3
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des actions auto-détenues	78,3	(78,3)
Dotations nettes des reprises pour risque liés aux actions gratuites	(74,0)	(26,2)
Amortissements primes de remboursement des obligations	(0,3)	(0,3)
Reprise (Dotation) à la provision pour risque de change	(1,3)	4,2
Revenus sur prêts	1,4	3,6
Revenus sur facturation du coût liés aux actions gratuites	97,9	-
Intérêts sur emprunt obligataire	(30,1)	(30,1)
Subventions et abandons de créances à caractère financier	(13,1)	(35,8)
Intérêts sur compte courant Centrale de Trésorerie Groupe	(5,9)	(32,4)
Remboursement assurance	23,8	-
Autres	(3,1)	(6,5)
Résultat financier	329,5	222,3

La variation du résultat financier entre 2008 et 2009 est due essentiellement à :

- une diminution de 159,6 M€ des dividendes reçus ;
- la reprise de la provision pour dépréciation des actions auto-détenues (78,3 M€) dotée en 2008 ;
- la variation de dotation aux provisions pour risque lié aux actions gratuites (-47,8 M€) ;
- la facturation du coût liés aux actions gratuites pour 97,9 M€ ;
- aux remboursements assurance pour 23,8 M€.

6.12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

En millions d'euros	2009		2008	
Dotations aux amortissements	-		(8,2)	
Dotations aux provisions pour litige	(245,0)		-	
Reprises de provisions	86,2		0,8	
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations incorporelles	-		(17,0)	
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations corporelles	-		-	
Plus et moins-values sur cession de titres	(84,0)		0,4	
Autres	0,4		(2,4)	
Résultat exceptionnel		(242,4)		(26,4)

En 2008, le résultat exceptionnel provient essentiellement de l'arrêt de projets informatiques.

En 2009, le résultat exceptionnel provient essentiellement de la dotation aux provisions pour litige (cf note 6.21.).

6.13. Impôts

Technip est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale. Le résultat fiscal de Technip est bénéficiaire. Ce bénéfice fiscal a été ajouté aux résultats fiscaux des filiales comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice 2009, le montant de la charge d'impôt inscrit au compte de résultat est de 17,3 M€. Il se décompose en :

- une charge d'impôt propre à Technip : 11,0 M€
- un charge d'impôt du groupe intégré : 6,3 M€

L'impôt propre à Technip (11,0 M€) se ventile entre 10,8 M€ liés au résultat courant et 0,2 M€ liés au résultat exceptionnel.

Situation fiscale latente : au 31 décembre 2009, les différences temporaires sont négligeables, elles s'élèvent à 0,1 M€ et concernent l'Organic.

6.14. Note concernant les entreprises liées

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif (en valeur brute), de passif, des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles Technip détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50%.

En millions d'euros	31 décembre	
	2009	2008
Immobilisations financières	3 506,0	3 506,9
Créances, groupe et associés	177,9	64,7
Total actif	3 683,9	3 571,6
Dettes financières (Groupe et associés)	472,0	500,1
Dettes d'exploitation	30,2	29,5
Total passif	502,2	529,6
Charges financières	19,0	46,4
Produits financiers	233,0	385,3

6.15. Etats des engagements hors-bilan

Le détail des engagements est le suivant :

En millions d'euros	31 décembre	
	2009	2008
Garanties parentales (1)	29 140,7	27 009,5
Engagements donnés (2)	1 040,4	805,8
Engagements reçus	Néant	Néant
Effets escomptés non échus	Néant	Néant

- (1) Les garanties parentales données par la société mère du Groupe aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné ; la durée moyenne jusqu'à l'extinction des garanties est de l'ordre de 5 ans. Les garanties parentales sont retenues pour l'intégralité du montant du contrat quand il est réalisé en « joint-ventures » et ne sont pas réduites en fonction de l'avancement.
- (2) Ces engagements correspondent aux engagements donnés pour le compte des sociétés du Groupe :
- en garantie auprès des tiers
 - en garantie ou contre garantie auprès des banques
 - au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour des contrats

Par ailleurs, il existe l'engagement suivant :

- Technip a consenti en 2007 une subvention à Technip Saudi Arabia à hauteur de 37,6 M€ avec clause de retour à meilleure fortune, selon laquelle Technip Saudi Arabia reversera à Technip, jusqu'à ce que la subvention soit remboursée, les résultats positifs qu'elle dégagera.

Tour Adria :

En 2009, Technip a signé un nouveau contrat de location longue durée pour la tour Adria couvrant une période de 12 ans, s'étalant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2021.

En millions d'euros	Montant du loyer
2010	26,0
2011	28,0
2012	29,0
2013	29,0
2014 et suivants	210,3
Total (1)	322,3

- (1) Montant provisoire, car les loyers sont indexés sur l'indice INSEE de la construction.

Technip n'a pas signé de contrat de crédit-bail en 2009 et 2008.

6.16. Instruments financiers

Technip ne détient pas d'instrument financier au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

6.17. Garanties sur actifs

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative sur actif.

6.18. Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 8 personnes en 2009 et à 7 personnes en 2008.

6.19. Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des jetons de présence alloués par Technip aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009 représente 436 300 euros.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres des organes d'administration de Technip au cours de l'exercice.

La rémunération du Président-Directeur Général de la Société est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

La rémunération totale versée en 2009 par la Société à Thierry Pilenko s'est élevée à 1 823 931 euros.

La part variable de la rémunération est assise sur la rémunération fixe de l'année précédente. Pour 2009, la part variable cible s'élève à 100 % de la rémunération annuelle de base. Elle est liée à hauteur de 50 % à la performance financière du Groupe fondée sur le résultat opérationnel 2009, 25 % à l'atteinte d'objectifs individuels et 25 % à la mise en œuvre des valeurs du Groupe et de mesures d'adaptation à l'environnement économique. La quote-part de la part variable correspondant à l'objectif financier est (i) nulle dans le cas où la performance réelle est inférieure à 75 % du montant budgété (niveau plancher de performance), (ii) comprise entre 50 % et 100 % pour une performance allant de 75 % à 100 % du budget et (iii) comprise entre 100 % et 200 % pour une performance allant de 100 % à 115 % du budget (cas de surperformance). Dans le cas où les résultats financiers atteints se situent au-delà de l'objectif budgété, un taux multiplicateur est calculé avec un maximum de 2. Le multiplicateur est calculé sur la part financière des objectifs, laquelle représente 50 % des critères de la part variable. Il est ensuite appliqué aux autres critères afin de calculer la part variable finale, laquelle est plafonnée à 200 % de la part variable cible. La part variable qui sera versée à Thierry Pilenko en 2010, au titre de 2009, s'élève à 1 140 300 euros.

Thierry Pilenko ne perçoit pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce au sein de la Société ou des sociétés du Groupe.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour le Président-Directeur Général. Il bénéficie du régime de retraite supplémentaire par cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute versée jusqu'à la tranche 3 du salaire, soit huit plafonds annuels de Sécurité Sociale : la cotisation correspondante pour 2009 a été de 21 957 euros.

Le Président-Directeur Général bénéficie également du système de retraite supplémentaire dans la Société pour les membres du Comité Exécutif : une garantie de ressource de retraite de 1,8 % par année d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée, soit celle excédant huit plafonds annuels de Sécurité Sociale. L'ancienneté à prendre en compte est de cinq ans en qualité de membre du Comex pour bénéficier du régime et celle-ci est limitée à 15 ans. La rémunération brute à laquelle s'appliquera cette garantie de ressource correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations brutes de base, y compris la rémunération variable, dans la limite de la part variable cible de 100 %, perçues par l'intéressé au cours des cinq exercices clos avant la date d'effet de son départ de la Société. La garantie de ressource de retraite sera due dans les seuls cas de départ de l'entreprise à compter de son 60^{ème} anniversaire ou du fait d'une mise en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou encore en cas de départ de l'entreprise à compter du 55^{ème} anniversaire, et, dans ce cas, si le départ n'est pas lié à une faute grave ou lourde et sous réserve de l'absence de reprise d'activité professionnelle entre le départ de la Société et la liquidation de la pension acquise au titre du régime général de la Sécurité Sociale.

Durant l'exercice 2009, 109 000 options de souscription d'actions et 32 000 actions de performance ont été consenties à Thierry Pilenko. Thierry Pilenko n'a procédé à l'exercice d'aucune option de souscription ou option d'achat d'actions Technip au cours de l'exercice 2009. Thierry Pilenko ne bénéficie pas de bon de souscription d'action de la Société ou de toute autre société du Groupe.

Un accord de non-concurrence, sans limite territoriale, a été conclu lors de la prise de fonction de Thierry Pilenko. Prenant en compte les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 février 2009, a décidé de limiter le montant de l'indemnisation à 24 mois de rémunération calculée à partir de la rémunération fixe plus la rémunération variable cible des 12 derniers mois, correspondant à une clause de non-concurrence de deux ans.

Lors de cette même réunion, le Conseil a décidé de ne pas prévoir d'indemnité de départ pour le dirigeant social en cas de résiliation ou de non renouvellement de son mandat décidé par la Société.

6.20. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers	
	2009	2008	2009	2008
	Montant	Montant	Montant	Montant
Honoraires Audit				
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés :	654,8	812,0	511,0	581,0
- Missions accessoires :	16,0	301,2	-	99,0
Total	670,8	1 113,2	511,0	680,0

6.21. Litiges et procédures en cours

Technip est l'un des quatre actionnaires de TSKJ, société chargée de la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Nigéria pour Nigeria LNG Limited (« NLNG ») depuis 1994. Les sociétés KBR (anciennement filiale du groupe américain Halliburton), Snamprogetti Netherlands BV (filiale du groupe italien ENI) et JGC Corporation (Japon) détiennent chacune 25 % du capital de TSKJ.

La *United States Securities and Exchange Commission* (« SEC ») et le *United States Department of Justice* (« DOJ ») mènent depuis 2004 une procédure formelle d'enquête au titre de paiements effectués dans le cadre de la construction par TSKJ d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel pour NLNG. En France, une procédure judiciaire similaire conduite par un juge d'instruction contre X, a été ouverte et est toujours en cours.

Au cours de l'été 2004, la SEC a demandé à Technip (dont les actions ont été enregistrées auprès de la SEC d'octobre 2001 à novembre 2007) de lui transmettre, à titre volontaire, un certain nombre d'informations concernant la mise en œuvre de ce Projet. Technip a pleinement coopéré, sur une base volontaire, pour répondre aux demandes tant formelles qu'informelles de la SEC et du DOJ depuis cette date.

Le 11 février 2009, KBR, qui, pour les périodes concernées, soit de 1994 à 2007, avait la qualité d'émetteur domestique (*domestic issuer*) au sens du droit boursier américain, a plaidé coupable pour les cinq chefs d'accusation, au titre de sa participation dans TSKJ, dans une procédure criminelle devant la United States District Court pour non respect du United States Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA »). Dans sa défense, KBR a reconnu avoir conspiré pour le versement de commissions illicites à des agents publics nigériens. Au titre de son arrangement judiciaire, KBR a accepté de payer une amende pénale de 402 millions de dollars US. Parallèlement, KBR et son ancienne société mère, Halliburton, ont également conclu une transaction sur une procédure civile liée entamée par la SEC pour violations, sur le plan civil, du FCPA. KBR et Halliburton ont conjointement accepté de payer 177 millions de dollars US pour mettre un terme à la procédure civile. Le Gouvernement américain a également incriminé pénalement certaines personnes physiques pour des faits liés à ce Projet.

Toute violation du FCPA, par une personne physique ou morale, est passible de sanctions pénales et d'amendes civiles d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 500 000 dollars US par violation ainsi que d'injonctions et interdictions, en ce compris, le cas échéant, la restitution des profits réalisés, majorés des intérêts à compter de la commission de l'infraction. Les sanctions pénales peuvent atteindre 2 millions de dollars US par infraction ou le double du gain ou de la perte généré par l'infraction. Le montant des sanctions pécuniaires civiles dépendent des faits, et notamment du montant, de la période, de la nature et de l'étendue des paiements illicites et des transactions liées ainsi que du niveau de coopération avec les autorités au cours de la procédure. Des procédures de cette nature et les transactions qui y sont liées sont susceptibles (i) de susciter des réclamations

de tiers contre Technip, y compris pour des demandes de dommages-intérêts spéciaux, indirects ou subséquents, (ii) d'entraîner des effets défavorables sur la capacité de Technip d'obtenir ou de conserver des financements pour ses projets en cours ou futurs et/ou (iii) de porter atteinte à l'activité ou à la réputation de Technip en raison d'une publicité négative affectant d'une manière défavorable les perspectives de Technip sur le marché.

En France, la législation a été modifiée en septembre 2000 pour incriminer, pour la première fois, les faits de corruption d'agents publics étrangers. Aux termes de cette législation, une personne morale est passible d'amendes pénales pouvant atteindre 750 000 euros ainsi que de la confiscation des produits directs et indirects de cette infraction, auxquelles peuvent s'ajouter diverses interdictions et amendes civiles.

Depuis juillet 2008, Technip et ses conseils ont participé à des réunions avec les autorités américaines et ont mené des discussions en vue de la résolution de cette procédure. Bien que ces discussions ne soient pas finalisées, Technip a comptabilisé une charge exceptionnelle de 245 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2009 reflétant les coûts estimés de la résolution, en l'état des discussions en cours. L'arrangement envisagé ne prévoit pas de reconnaissance par Technip d'une culpabilité pénale pour son rôle dans la joint-venture TSKJ et n'empêcherait pas Technip de poursuivre son activité normalement. Alors que Technip n'a aucune raison à ce jour de penser que la procédure américaine ne sera pas résolue dans les conditions attendues, il ne peut toutefois pas être garanti qu'un accord sera conclu avec le DOJ et la SEC. Si aucun accord définitif n'était conclu, Technip ne peut pas exclure que l'issue de la procédure puisse être différente ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses résultats ou ses activités.

7. Tableau des filiales et participations

En millions d'euros	Pays	Quote-part du capital détenue	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires 2009	Résultat net 2009	Dividendes encaissés en 2009
					Valeur brute	Valeur nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de Technip											
Filiales dont le capital est détenu à plus de 50% par Technip											
Technip France	France	77,79%	22,7	27,8	43,5	43,5	-	9 803,8	1 725,4	104,5	4,6
Technip Offshore International	France	100,00%	6,9	1 068,2	2 960,5	2 960,5	17,2	-	-	182,9	149,6
Technipnet	France	100,00%	2,0	0,2	2,0	2,0	-	2,2	25,7	0,3	-
Seal Engineering	France	100,00%	0,1	0,5	1,1	1,1	-	-	4,6	1,5	0,8
Eurodim	France	99,92%	0,2	1,8	11,5	11,5	-	-	2,3	0,3	-
Technip International AG	Suisse	99,94%	3,4	(2,7)	3,1	-	-	-	0,4	(0,4)	-
Engineering Re	Suisse	99,50%	1,4	5,5	1,7	1,7	-	12,1	6,8	6,6	-
Technip Italy	Italie	100,00%	25,8	47,9	22,1	22,1	-	5 375,9	606,1	46,5	37,0
TPL - Tecnologia Progetti Lavori	Italie	100,00%	9,0	0,1	7,8	7,8	-	-	-	(0,3)	-
Technip Iberia	Espagne	99,99%	0,6	1,0	0,8	0,8	-	-	26,0	1,9	2,4
Technip Capital	Belgique	100,00%	89,2	0,4	89,3	89,3	-	-	-	0,0	-
Technip Far East	Malaisie	100,00%	6,1	(2,9)	5,9	5,9	-	8,5	12,4	2,9	-
Technip Holding Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	9,1	0,7	26,7	26,7	-	-	-	18,4	20,0
Technip Germany	Allemagne	100,00%	12,8	4,6	100,2	100,2	-	225,1	100,1	2,4	4,1
Technip Tianchen	Chine	100,00%	0,8	3,4	3,3	3,3	-	-	13,3	2,5	-
Participations dont le capital est détenu entre 10% et 50% par Technip											
TPG (M)	Malaisie	10,00%	0,2	14,1	0,4	0,4	0,8	549,5	116,6	3,3	-
Technip USA Holding Inc	Etats-Unis	30,75%	-	0,3	160,0	160,0	-	-	-	0,8	10,8
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
Autres filiales dont le capital est détenu à plus de 50% par Technip											
Filiales françaises		NA	NA	NA	2,1	1,7	1,0	66,2	NA	NA	2,3
Filiales étrangères		NA	NA	NA	1,7	1,5	2,1	0,2	NA	NA	-
Autres participations dont le capital est détenu entre 10% et 50% par Technip											
Participations françaises		NA	NA	NA	-	-	-	-	NA	NA	-
Participations étrangères		NA	NA	NA	1,4	1,3	0,4	2 537,7	NA	NA	2,9
Total		NA	NA	NA	3 446,0	3 441,2	21,5	18 581,2	NA	NA	234,5